

COMMUNE DE FRONCLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021

Le dix-huit juin deux mille vingt et un, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Froncles à 18 h 30, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

Présents :

M. Patrice VOIRIN, Mmes Céline AMAR, Annick CATTANI, Pascale DA SILVA, Céline DELALAIN, Joséphine JAUVAIN, Isabelle PELTIER, Chantal VAUTHIERS, MM. Maurice ANDRIOT, René GUERDER, Serge HENRY, Pascal JACQUIER, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT, Alexandre SAUVAGE

Excusées ayant donné procuration :

Mme Estelle PIERRE à M. Luc NOIROT, Mme Jessica REINE à Mme Joséphine JAUVAIN

Excusés :

MM. Romain CAMINADE et Alexandre ZIMMERMANN

Secrétaire : Mme Annick CATTANI

RÉSUMÉ

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

1) Conventions

❖ Convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de LOSANGE pour l'implantation d'un SRO

Monsieur le Maire rappelle que la région Grand Est a confié le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très Haut Débit à Losange Déploiement, via une délégation de Service Public sur une durée de 35 ans.

Suite à l'implantation du NRO (Nœud de Raccordement Optique) au 15 rue du 1^{er} Mai, à l'extrémité de la piste de roller, il convient d'installer une armoire, que l'on appelle un SRO (Sous-Répartiteur Optique) qui est un nœud intermédiaire de brassage de la boucle locale optique, entre le NRO et chaque logement ou local à usage professionnel.

Il convient de définir conventionnellement les modalités d'implantation, d'exploitation et d'entretien des équipements de communications électroniques dans le but de l'arrivée de la Fibre Optique THD sur le domaine privé de la commune.

L'emplacement proposé du SRO se situe 18 rue du 1^{er} Mai.

Cette armoire de 2m² sera implantée sur le domaine privé de la commune sur la parcelle cadastrée AC 335. La commune conserve la pleine propriété du terrain et s'engage à laisser le libre accès à l'ouvrage à la société LOSANGE.

Une convention est proposée autorisant dans un premier temps LOSANGE à intervenir et construire le SRO sur le domaine de la commune et ensuite à occuper le domaine privé concerné pour toute la durée de l'exploitation des équipements.

Le terme de la convention est fixé le 26 juillet 2052. Il est d'ores et déjà convenu qu'il sera envisagé entre les parties le renouvellement de la présente convention afin de garantir la continuité du service public.

Les conseillers municipaux autorisent le Maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de LOSANGE pour l'implantation d'une SRO.

❖ Convention d'adhésion Petites Villes de Demain

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Suite au dépôt conjoint de leur candidature au programme, 4 villes ont été retenues au sein de l'Agglomération de Chaumont : Nogent, Biesles, Bologne et Froncles,

Les 3 piliers du programme :

- Un appui global en ingénierie (financement à 75% d'un chef de projet Petites Villes de Demain)
- Des outils et expertises sectorielles dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités (notamment l'habitat, le commerce, la transition écologique, l'économie locale et l'emploi...)
- Un accès à un réseau professionnel étendu au travers du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif comme la commune de Froncles, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le Préfet. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Cette convention engage les collectivités bénéficiaires (Nogent, Biesles, Bologne et Froncles) à mettre en œuvre un projet de territoire et de créer un partenariat dynamique en corrélation avec la ville de Chaumont dans le cadre du programme Cœur de Ville dans un objectif de revitalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affirme son engagement dans le Programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Nogent, Bologne, Biesles et l'Agglomération de Chaumont et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.

❖ Conventions financières avec le SDED52

Eclairage public secteur Maurice Paillot, rue des Châtaigniers, rue Arthur Girardin

Les luminaires dans le secteur rue Maurice Paillot, rue des Châtaigniers, rue Arthur Girardin sont vétustes et énergivores, il convient de les remplacer par des luminaires LED.

Le SDED 52 étant compétent en matière d'éclairage public, les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du syndicat.

A cet effet, une convention financière doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets 52 et la commune.

Le montant estimatif des travaux est de 41 943.85 € HT. La participation de la commune est égale au montant HT des travaux déduction faite des subventions perçues par le SDED52 soit un reste à charge pour la commune de 13 765.33 €.

Les travaux prévus consistent en :

- ✓ La dépose et la pose de 62 luminaires en LED et 3 horloges astronomiques
- ✓ La fourniture et la pose de 5 mâts (2 devant le Collège et 3 à Beau Soleil)

Les conseillers municipaux autorisent le Maire à signer la convention financière relative aux travaux d'éclairage public dans les rues Maurice Paillot, des Châtaigniers et Arthur Girardin.

Eclairage public Parc de Loisirs

La passerelle à l'entrée du Parc de Loisirs étant changée, il convient de procéder à l'éclairage de celle-ci.

Il est prévu la fourniture et la pose d'un mât de 6m avec un luminaire LED pour un montant total de 3 109 € HT.

La participation de la commune après déduction des subventions perçues par le SDED52 s'élèvera à 1 554.50 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la convention financière avec le SDED52 afin de réaliser les travaux d'éclairage public à l'entrée du Parc de Loisirs.

❖ Convention de passage relative à la collecte de déchets ménagers

Des difficultés de collecte des déchets ménagers ont été rencontrées par les services du SDED52 de l'habitation sise à l'écluse de Provenchères-sur-Marne.

Suite à des épisodes pluvieux, le chemin appartenant à l'Association Foncière de Villiers sur Marne s'est dégradé et le camion de collecte n'a pas pu emprunter le chemin pendant plusieurs semaines.

L'AF de Villiers sur Marne a procédé à la réfection du chemin pour permettre le ramassage des déchets ménagers de l'habitation.

Il est nécessaire de signer une convention tripartite entre le SDED52, l'AF et la commune afin de définir les responsabilités et les engagements de chaque partie.

Cette convention prévoit que :

- Le SDED52 s'engage à collecter les déchets ménagers sur la commune associée de Provenchères-sur-Marne y compris l'habitation située à l'écluse
- L'AF de Villiers sur Marne s'engage à maintenir le chemin d'accès à l'habitation dans un état satisfaisant permettant la circulation des engins de collecte et laisse le passage pour la réalisation de la prestation de collecte du SDED52.
- La commune veille au maintien de l'entretien du chemin assuré par l'AF.

La convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature et pourra être reconduite par tacite reconduction par période de 5 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

2) Règlement intérieur du Conseil Municipal

La loi impose au Conseil Municipal l'obligation de se doter d'un règlement intérieur pour les communes de 1000 habitants et plus.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur présenté.

3) Crédit-bail / Vente de bâtiment

Dans le but de soutenir la société MIKINDUS qui est en développement, un acte de location-vente était envisagé avec promesse de vente.

Après consultation de conseillers juridiques et financiers, M. RICHE, dirigeant de la société MIKINDUS nous a fait part de son souhait d'acquérir le bâtiment sis 49 rue Maurice Paillot (anciennement occupé par LACOSTE) au lieu de le louer sous la forme d'un crédit-bail.

M. le Maire rappelle que le bien est mis en location pour l'heure au profit de la société MIKINDUS sous la forme d'un bail dérogatoire depuis le 15 septembre 2020.

La SAS MIKINDUS (Holding) a racheté la SARL ERED le 28 avril 2020, société qui comptait alors 2 techniciens dans son effectif.

Cette entreprise est spécialisée dans les appareils de levage type pont roulant, potence, portique en tant que concepteur et fabricant d'appareil. Elle assure également les dépannages, la mise en conformité et l'entretien de ces appareils depuis 1986, sur les départements 51,52,55,88 et 10.

Après 6 premiers mois d'apprentissage et une volonté d'étoffer son activité, M. RICHE a décidé d'acquérir une 2^{ème} structure aux compétences complémentaires. C'est ainsi que le 1^{er} avril 2021, la SAS MIKINDUS a fait l'acquisition de la SARL PORTEJOIE basée à Rimaucourt, entreprise spécialisée dans la serrurerie et métallerie des bâtiments industriels et qui comptait 3 salariés au moment de la reprise.

En parallèle M. RICHE a embauché une assistante administrative.

Enfin avec les synergies que proposent les 2 sociétés et avec le travail commercial déjà effectué, 3 recrutements supplémentaires sont prévus.

L'effectif total de l'équipe s'élèvera au 1^{er} septembre 2021 à 10 personnes.

Les activités que propose la société MIKINDUS avec ces différentes structures sont les suivantes :

- ✓ Levage
- ✓ Serrurerie
- ✓ Métallerie, Chaudronnerie
- ✓ Maintenance des équipements
- ✓ Equipements bâtiments

Les activités qui seront pratiquées dans l'atelier de Froncles sont :

- La mise en œuvre et la réparation d'éléments chaudronnés (soudage, meulage, perçage découpe, pliage, cintrage, forgeage à l'enclume, assemblage)
- La conception d'éléments chaudronnés, d'appareils de levage spécifique, les notes de calculs... à bureau d'études
- La réalisation d'appareils de levage (soudage, meulage, perçage, découpe, pliage, assemblage)
- De la réparation mécanique d'éléments type palan, motoréducteur, transmission, remplacement de galets, de roulements....
- De la réparation électrique d'éléments de type radiocommande, palan, réfection d'armoire électrique, recherche de panne, test de matériel....
- La vente de quincaillerie, métal et équipements de protection individuelle (principalement à destination des professionnels locaux du bâtiment et de l'industrie)
- Et dans quelques temps la mise en location de matériel électroportatif et autres équipements (échelles, PIRL, échafaudage, palans...)

Les sièges sociaux d'ERED et de PORTEJOIE respectivement basés pour l'heure à Poissons et Rimaucourt vont être transférés dans le bâtiment sis 49 rue Maurice Paillot à Froncles à échéance du 30 juillet 2021.

Descriptif du bâtiment :

Bâtiment industriel de 1436 m² au sol

Parcelles cadastrées AC 487, 72 et 73 - Superficie totale de 3986 m²

Le Maire propose la cession du bien cité ci-dessus à la société MIKINDUS selon les termes suivants :

- ☞ Valeur du site : 240 000 € (selon l'estimation des services du Domaine)
- ☞ Date de cession envisagée : octobre 2021
- ☞ Les frais notariés seront à la charge de la société MIKINDUS.

Le Conseil Municipal approuve le principe de vente du bien sis 49 rue Maurice Paillot à la société MIKINDUS et autorise le Maire à signer l'acte de vente selon les conditions exposées préalablement.

4) Demande de subventions

❖ Attribution d'une subvention à l'association « Les Ptiots du Désert »

Deux étudiants dont un fronclois et un originaire de Maranville sont venus en Mairie exposer leur projet de participation au raid étudiant d'Europe « le 4L Trophy ».

De Biarritz à Marrakech, ils devront parcourir plus de 6000 kms en 4L.

C'est un raid sportif solidaire et humanitaire puisque chaque équipage devra acheminer des fournitures scolaires et sportives qui seront offertes aux enfants les plus démunis du Maroc et 10 kg de denrées devront être apportées par chaque équipage au village de départ.

Entre les frais d'inscription, les réparations et l'amélioration de la 4L, l'assurance de la voiture, les frais de transport et les frais annexes, le budget total de l'équipe « Les Ptiots du Désert » s'élève à 9900 €.

Aussi, il est proposé d'apporter une participation financière à hauteur de 800 €.

En contrepartie, la commune de Froncles bénéficiera d'un encart publicitaire sur leur véhicule.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention de 800 € au profit de l'association « Les Ptiots du Désert »

❖ Demandes de subventions

🔧 Régénération d'un court de tennis extérieur

Il est envisagé des travaux de régénération d'un court de tennis de 820 m² pour pratiquer l'activité dans de meilleures conditions.

Il est prévu de nettoyer, d'effectuer une reprise des fissures, d'appliquer un traitement anti-mousse, une couche de résine et mettre en peinture le court de tennis.

Le coût des travaux est estimé à 5 058 € H.T.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subventions sollicitées	Taux sollicités	Montants sollicités
ETAT : DETR	40 %	2 023 €
Conseil Départemental : FAL	35 %	1 770 €
Autofinancement	25 %	1 265 €
TOTAL de l'opération	100 %	5 058 €

🔧 Réfection d'une partie de la toiture au centre Varbor

Il convient de réaliser des travaux de réfection d'une partie de la toiture du centre Varbor situé au 28 rue Arthur Girardin.

Il est urgent de faire intervenir une entreprise pour le remplacement des tuiles. Il sera procédé à la dépose de la couverture actuelle et à la pose de tuiles neuves et des travaux de zinguerie seront effectués également.

Le coût des travaux est estimé à 7 087 € H.T.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subventions sollicitées	Taux sollicités	Montants sollicités
ETAT : DETR	40 %	2 835 €
Conseil Départemental : FAL	35 %	2 480 €
Autofinancement	25 %	1 772 €
TOTAL de l'opération	100 %	7 087 €

🔧 Protection d'un ouvrage et d'un équipement publics dans la ZA de l'ancienne Forge

Il convient de protéger le poste de relevage ainsi que l'armoire électrique qui se situent dans la zone d'activité de l'ancienne Forge.

Un mur en pierre en bordure d'un bief menace de s'écrouler sur le poste de relevage. Pour des raisons de sécurité, il sera démoli et un grillage rigide sera posé empêchant l'accès au public. Le coût des travaux est estimé à 5 953 € H.T.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subventions sollicitées	Taux sollicités	Montants sollicités
ETAT : DETR	45 %	2 679 €
Conseil Départemental : FAL	35 %	2 083 €
Autofinancement	20 %	1 191 €
TOTAL de l'opération	100 %	5 953 €

Pose de panneaux de clôture au centre de loisirs Varbor

Afin de fermer l'accès au public du centre Varbor et de sécuriser le lieu qui accueille des enfants au centre aéré pendant les vacances scolaires, il convient de poser des panneaux de clôture.

Il est ainsi prévu de poser un grillage rigide d'une hauteur de 1.53 m, de procéder au laquage du portail coulissant et de le reculer afin de permettre la réalisation d'une plateforme de parking.

Le coût des travaux est estimé à 7 083 € H.T.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subventions sollicitées	Taux sollicités	Montants sollicités
ETAT : DETR	45 %	3 187 €
Conseil Départemental : FAL	35 %	2 479 €
Autofinancement	20 %	1 417 €
TOTAL de l'opération	100 %	7 083 €

Travaux de maçonnerie au cimetière de Froncles : Construction d'un muret

Il convient de réaliser un muret au cimetière de Froncles pour retenir les graviers sur un terrain en pente le long de l'allée principale. Des travaux de maçonnerie seront également effectués sur le pourtour du columbarium avec la pose de couvertines.

Le coût des travaux est estimé à 14 312 € H.T.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subventions sollicitées	Taux sollicités	Montants sollicités
ETAT : DETR	45 %	6 440 €
Conseil Départemental : FAL	35 %	5 009 €
Autofinancement	20 %	2 863 €
TOTAL de l'opération	100 %	14 312 €

Aménagement du columbarium avec création d'une dalle en béton

Suite à l'installation en 2018 d'un columbarium au cimetière de Buxières-les-Froncles, il convient de procéder à son aménagement en créant une dalle en béton désactivé.

Le coût des travaux est estimé à 4 459 € H.T.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subventions sollicitées	Taux sollicités	Montants sollicités
Conseil Départemental : FAL	40 %	1 784 €
Autofinancement	60 %	2 675 €
TOTAL de l'opération	100 %	4 459 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les projets cités ci-dessus ;
- Autorise le Maire à rechercher des subventions auprès de tout financeur public ou privé ;
- Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant aux dossiers.

5) Ouverture de poste

Il est prévu la création d'un emploi permanent d'un Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires, soit 25/35^{ème}, à compter du 01/09/2021.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux au grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal décide de :

- la création du poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (25/35^{ème})
- de modifier le tableau des emplois comme suit :

Filière Administrative :

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial :

Grade : Adjoint administratif :

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

6) Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'utilité de modifier certains crédits budgétaires concernant le budget principal comme suit :

Décision budgétaire modificative n°1 :

Dépenses d'investissement :

2158 Autres installations matériel et outillages techniques : 1600 €

2188 Autres immobilisations corporelles : -1600 €

Décision budgétaire modificative n°2 :

Dépenses d'investissement

2041582 Bâtiments et installations : 15 320 €

2182 Matériel de transport : - 620 €

2188 Autres immobilisations corporelles : - 1000 €

Recettes d'investissement

024 Produits de cessions : 13 700 €

Décision budgétaire modificative n°3 :

Dépenses d'investissement :

21534 Réseaux d'électrification : 2 020 €

2188 Autres immobilisations corporelles : - 220€

2151 Réseaux de voirie : - 1 800 €

EXERCICE DES DÉLÉGATIONS

M. le Maire informe qu'il n'y a pas eu exercice des délégations.

M. le Maire annonce l'ouverture d'un Espace France Services dans le bâtiment Beau Soleil à partir du 5 juillet 2021. Deux agents seront présents tous les jours afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives dans différents domaines : la santé, la famille, la retraite, les impôts, la recherche d'emploi, le logement, l'accompagnement au numérique. Cet espace sera complété par des permanences régulières de l'Agglomération, de la Mission Locale, des impôts, de la circonscription d'Action Sociale.

En raison des contraintes sanitaires toujours en vigueur, seul le feu d'artifice sera tiré le 14 juillet 2021.

La séance est levée à 19 h 50.

Le Maire,

Patrice VOIRIN